

Délibération N°DL2025_055

Objet - Augmentation du nombre de membres de la commission « Bâtiment et Espace vert - Voirie » et Election de deux membres au sein de cette commission

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze avril à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du huit avril, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET

Membres

NOM & PRENOM	Présent Absent Excusé	Procuration Représenté	ou	NOM & PRENOM	Présent Absent Excusé	Procuration ou Représenté
ADROIT Sophie	Présente			LATCHÉ Catherine	Présente	
ARPAILLANGE Michel	Absent	Proc. M.PORTET		LEBRUN Guillaume	Absent	
AVERSENG Pierre	Absent			MAHCER Abdelrani	Présent	
BARRAU Valéry	Absent			MALMAISON Patricia	Présente	
BARTHES Serge	Présent			MAZAS-CANDEIL Alexandra	Absente	
BIGNON Christine	Présente			MENGAUD Marc	Présent	
BODIN Pierre	Présent			METIFEU Marc	Absent	
BOMBAIL Jean-Pierre	Présent			MILHES Marius	Absent	Rep. Mme SERRES
BOURGAREL Roger	Présent			MIQUEL Laurent	Absent	Proc. M.GUERRA
BRESSOLLES Pierre	Présent			MIR Virginie	Présente	
CALMETTES Francis	Absent			MOUYON Bruno	Absent	Proc. M.STEIMER
CAMINADE Christian	Présent			MOUYSET Maryse	Présente	
CANAL Blandine	Présente			NAUTRE Eva	Présente	
CASES Françoise	Présente			NAVARRO Karine	Présente	
CASSAN Jean-Clément	Présent			OBIS Eliane	Présente	
CASTAGNÉ Didier	Présent			PALLEJA Patrick	Absent	
CAZELLES Jean-Pierre	Absent	Proc. M. ROUGÉ		PEDRERO Roger	Excusé	
CAZENEUVE Serge	Absent			PEIRO Marielle	Présente	
CESSÉS Evelyne	Présent			PERA Annie	Présente	
CLARET Jean-Jacques	Absent	Rep. M. MARCHANT		PETIT Evelyne	Présente	
COLOMBIES Christophe	Présent			PORTET Christian	Présent	
COURNEDE Magali	Absente	Proc. Mme NAVARRO		POUILLES Emmanuel	Présent	
CROUX Christian	Absent			POUS Thierry	Présent	
DARNAUD Guy	Absent	Proc. M.RAMADE		RAMADE Jean-Jacques	Présent	
De La PANOUSE Geoffroy	Présent			RAMOND - Patrice	Présent	
De LAPLAGNOLLE Axel	Absent			RANC Florence	Absente	
DUMAS-PILHOU Bertrand	Absent			REUSSER Isabelle	Présente	
ESCRICH-FONS Esther	Absente	Rep. M. HEDIN		RIAL Guilhem	Absent	
FAURE-GIRARDIN Christel	Présente			ROBERT Anne-Marie	Absente	Proc. M.FEDOU
FEDOU Nicolas	Présent			ROS-NONO Francette	Absente	Proc. Mme PEIRO
FERLICOT Laurent	Présent			ROUGÉ Cédric	Présent	
FERRE Laurent	Présent			ROUQUAYROL Alain	Présent	
FIGNES Jean-Claude	Absent			ROUVILLAIN Thierry	Présent	
GLEYES Lison	Absente	Proc. Mme OBIS		RUFFAT Daniel	Absent	Proc. Mme REUSSER
GRAFEUILLE-ROUDET Valérie	Absente	Proc. M.COLOMBIES		SAFFON Sébastien	Présent	
GUAGNO Antoine	Présent			SIORAT Florence	Présente	
GUERRA Olivier	Présent			STEIMER John	Présent	
HEBRARD Gilbert	Excusé			TOUJA Michel	Présent	
IZARD Christian	Absent	Rep. M. DELHON		VERCRUYSE Sandrine	Absente	Repr. M. MARTORELL
KONDYSZYN Serge	Présent			VIVIES Sylvie	Absente	
LABATUT David	Absent			ZANATTA Rémi	Présent	
LASMAN Daniel	Présent					

Nombre de membres en exercice : 83
 Nombre de membres titulaires présents : 49
 Nombre de membres ayant une procuration : 11
 Secrétaire de Séance : Monsieur FERRE Laurent

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42
 Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 5
 Nombre de membres titulaires absents non représentés : 17

Nombre de votants : 65

Vu le décès de Monsieur BREIL Christophe ,
Vu la délibération n°DL2025_024 d'installation de Monsieur FERRE Laurent conseiller communautaire de la Commune de Calmont en date du 25 mars 2025.

Considérant que Monsieur BREIL Christophe était membre de la commission « Bâtiment et Espace vert - Voirie », Monsieur le Président informe de conseil communautaire qu'il est nécessaire de procéder à son remplacement.

Monsieur le Président fait appel à candidature pour le remplacement d'un membre dans cette commission.

- Se portent candidats :
- Monsieur FERRE Laurent
 - Madame VIVIES Sylvie

Monsieur le Président propose d'augmenter le nombre de membre au sein de la commission d'un membre supplémentaire.

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir procéder au vote.

Election d'un membre au sein de la commission « Bâtiment et Espace vert - Voirie »

Candidats	N'ont pas pris part au vote	Nombre de votant	Suffrages exprimés pour	Suffrages exprimés contre	Votes blancs	Majorité absolue	Nombre de voix obtenue
FERRE Laurent	0	65	65	0	0	33	65
VIVIES Sylvie	0	65	65	0	0	33	65

Le Conseil de Communauté,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et procédé au vote, décide :

- **D'APPROUVER** à l'unanimité l'augmentation d'un membre supplémentaire au sein de la commission « Bâtiment et Espace vert - Voirie »
- De **PROCLAMER** les conseillers communautaires suivants élus membres de la commission « Bâtiment et Espace vert - Voirie » :
 - o FERRE Laurent
 - o VIVIES Sylvie
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Le secrétaire de séance
FERRE Laurent



Le Président,
PORTET Christian




Délibération N°DL2025_056

Objet - Election d'un membre à la commission « Environnement »

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze avril à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du huit avril, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET

Membres

NOM & PRENOM	Présent Absent Excusé	Procuration Représenté	ou	NOM & PRENOM	Présent Absent Excusé	Procuration ou Représenté
ADROIT Sophie	Présente			LATCHÉ Catherine	Présente	
ARPAILLANGE Michel	Absent	Proc. M.PORTET		LEBRUN Guillaume	Absent	
AVERSENG Pierre	Absent			MAHCER Abdelrani	Présent	
BARRAU Valéry	Absent			MALMAISON Patricia	Présente	
BARTHES Serge	Présent			MAZAS-CANDEIL Alexandra	Absente	
BIGNON Christine	Présente			MENGAUD Marc	Présent	
BODIN Pierre	Présent			METIFEU Marc	Absent	
BOMBAIL Jean-Pierre	Présent			MILHES Marius	Absent	Rep. Mme SERRES
BOURGAREL Roger	Présent			MIQUEL Laurent	Absent	Proc. M.GUERRA
BRESSOLLES Pierre	Présent			MIR Virginie	Présente	
CALMETTES Francis	Absent			MOUYON Bruno	Absent	Proc. M.STEIMER
CAMINADE Christian	Présent			MOUYSET Maryse	Présente	
CANAL Blandine	Présente			NAUTRE Eva	Présente	
CASES Françoise	Présente			NAVARRO Karine	Présente	
CASSAN Jean-Clément	Présent			OBIS Eliane	Présente	
CASTAGNE Didier	Présent			PALLEJA Patrick	Absent	
CAZELLES Jean-Pierre	Absent	Proc. M. ROUGÉ		PEDRERO Roger	Excusé	
CAZENEUVE Serge	Absent			PEIRO Marielle	Présente	
CESSERES Evelyne	Présent			PERA Annie	Présente	
CLARET Jean-Jacques	Absent	Rep. M. MARCHANT		PETIT Evelyne	Présente	
COLOMBIES Christophe	Présent			PORTET Christian	Présent	
COURNEDE Magali	Absente	Proc. Mme NAVARRO		POUILLES Emmanuel	Présent	
CROUX Christian	Absent			POUS Thierry	Présent	
DARNAUD Guy	Absent	Proc. M.RAMADE		RAMADE Jean-Jacques	Présent	
De La PANOUSE Geoffroy	Présent			RAMOND - Patrice	Présent	
De LAPLAGNOLLE Axel	Absent			RANC Florence	Absente	
DUMAS-PILHOU Bertrand	Absent			REUSSER Isabelle	Présente	
ESCRICH-FONS Esther	Absente	Rep. M. HEDIN		RIAL Guilhem	Absent	
FAURE-GIRARDIN Christel	Présente			ROBERT Anne-Marie	Absente	Proc. M.FEDOU
FEDOU Nicolas	Présent			ROS-NONO Francette	Absente	Proc. Mme PEIRO
FERLICOT Laurent	Présent			ROUGÉ Cédric	Présent	
FERRE Laurent	Présent			ROUQUAYROL Alain	Présent	
FIGNES Jean-Claude	Absent			ROUVILLAIN Thierry	Présent	
GLEYES Lison	Absente	Proc. Mme OBIS		RUFFAT Daniel	Absent	Proc. Mme REUSSER
GRAFEUILLE-ROUDET Valérie	Absente	Proc. M.COLOMBIES		SAFFON Sébastien	Présent	
GUAGNO Antoine	Présent			SIORAT Florence	Présente	
GUERRA Olivier	Présent			STEIMER John	Présent	
HEBRARD Gilbert	Excusé			TOUJA Michel	Présent	
IZARD Christian	Absent	Rep. M. DELHON		VERCRUYSE Sandrine	Absente	Repr. M. MARTORELL
KONDRYSZYN Serge	Présent			VIVIES Sylvie	Absente	
LABATUT David	Absent			ZANATTA Rémi	Présent	
LASMAN Daniel	Présent					

Nombre de membres en exercice : 83
Nombre de membres titulaires présents : 49
Nombre de membres ayant une procuration : 11
Secrétaire de Séance : Monsieur FERRE Laurent

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42
Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 5
Nombre de membres titulaires absents non représentés : 17

Nombre de votants : 65

Vu le décès de Monsieur BREIL Christophe ,
Vu la délibération n°DL2025_024 d'installation de Monsieur FERRE Laurent conseiller communautaire de la Commune de Calmont en date du 25 mars 2025.

Considérant que Monsieur BREIL Christophe était membre de la commission « Environnement », Monsieur le Président informe de conseil communautaire qu'il est nécessaire de procéder à son remplacement.

Monsieur le Président fait appel à candidature pour le remplacement d'un membre dans cette commission.

Se portent candidats :

- Monsieur FERRE Laurent

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir procéder au vote.

Election d'un membre au sein de la commission « Environnement »

Candidats	N'ont pas pris part au vote	Nombre de votant	Suffrages exprimés pour	Suffrages exprimés contre	Votes blancs	Majorité absolue	Nombre de voix obtenue
FERRE Laurent	0	65	65	0	0	33	65

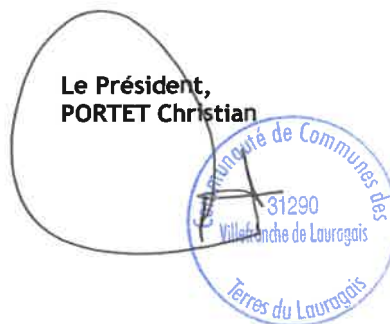
Le Conseil de Communauté,

- **PROCLAME** le conseiller communautaire suivant élu membres de la commission « Environnement » :
 - o FERRE Laurent
- **ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Le secrétaire de séance
FERRE Laurent



Le Président,
PORTET Christian



Délais et recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Cette saisine peut se faire, pour les particuliers et les personnes morales, par courrier ou via le site internet Télérecours : <http://www.telerecours.fr>

Délibération N°DL2025_057

Objet - Election du 5^{ème} titulaire au SMEA de la Commission territoriale 11 suite au décès de Monsieur BREIL Christophe

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze avril à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du huit avril, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET

Membres

NOM & PRENOM	Présent Absent Excusé	Procuration Représenté	ou	NOM & PRENOM	Présent Absent Excusé	Procuration ou Représenté
ADROIT Sophie	Présente			LATCHÉ Catherine	Présente	
ARPAILLANGE Michel	Absent	Proc. M.PORTET		LEBRUN Guillaume	Absent	
AVERSENG Pierre	Absent			MAHCER Abdelrani	Présent	
BARRAU Valéry	Absent			MALMAISON Patricia	Présente	
BARTHES Serge	Présent			MAZAS-CANDEIL Alexandra	Absente	
BIGNON Christine	Présente			MENGAUD Marc	Présent	
BODIN Pierre	Présent			METIFEU Marc	Absent	
BOMBAIL Jean-Pierre	Présent			MILHES Marius	Absent	Rep. Mme SERRES
BOURGAREL Roger	Présent			MIQUEL Laurent	Absent	Proc. M.GUERRA
BRESSOLLES Pierre	Présent			MIR Virginie	Présente	
CALMETTES Francis	Absent			MOUYON Bruno	Absent	Proc. M.STEIMER
CAMINADE Christian	Présent			MOUYSET Maryse	Présente	
CANAL Blandine	Présente			NAUTRE Eva	Présente	
CASES Françoise	Présente			NAVARRO Karine	Présente	
CASSAN Jean-Clément	Présent			OBIS Eliane	Présente	
CASTAGNÉ Didier	Présent			PALLEJA Patrick	Absent	
CAZELLES Jean-Pierre	Absent	Proc. M. ROUGÉ		PEDRERO Roger	Excusé	
CAZENEUVE Serge	Absent			PEIRO Marielle	Présente	
CESSÉS Evelyne	Présent			PERA Annie	Présente	
CLARET Jean-Jacques	Absent	Rep. M. MARCHANT		PETIT Evelyne	Présente	
COLOMBIES Christophe	Présent			PORTET Christian	Présent	
COURNEDE Magali	Absente	Proc. Mme NAVARRO		POUILLES Emmanuel	Présent	
CROUX Christian	Absent			POUS Thierry	Présent	
DARNAUD Guy	Absent	Proc. M.RAMADE		RAMADE Jean-Jacques	Présent	
De La PANOUSE Geoffroy	Présent			RAMOND - Patrice	Présent	
De LAPLAGNOLLE Axel	Absent			RANC Florence	Absente	
DUMAS-PILHOU Bertrand	Absent			REUSSER Isabelle	Présente	
ESCRICH-FONS Esther	Absente	Rep. M. HEDIN		RIAL Guilhem	Absent	
FAURE-GIRARDIN Christel	Présente			ROBERT Anne-Marie	Absente	Proc. M.FEDOU
FEDOU Nicolas	Présent			ROS-NONO Francette	Absente	Proc. Mme PEIRO
FERLICOT Laurent	Présent			ROUGÉ Cédric	Présent	
FERRE Laurent	Présent			ROUQUAYROL Alain	Présent	
FIGNES Jean-Claude	Absent			ROUVILLAIN Thierry	Présent	
GLEYES Lison	Absente	Proc. Mme OBIS		RUFFAT Daniel	Absent	Proc. Mme REUSSER
GRAFEUILLE-ROUDET Valérie	Absente	Proc. M.COLOMBIES		SAFFON Sébastien	Présent	
GUAGNO Antoine	Présent			SIORAT Florence	Présente	
GUERRA Olivier	Présent			STEIMER John	Présent	
HEBRARD Gilbert	Excusé			TOUJA Michel	Présent	
IZARD Christian	Absent	Rep. M. DELHON		VERCRUYSE Sandrine	Absente	Repr. M. MARTORELL
KONDYSZYN Serge	Présent			VIVIES Sylvie	Absente	
LABATUT David	Absent			ZANATTA Rémi	Présent	
LASMAN Daniel	Présent					

Nombre de membres en exercice : 83
Nombre de membres titulaires présents : 49
Nombre de membres ayant une procuration : 11
Secrétaire de Séance : Monsieur FERRE Laurent

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42
Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 5
Nombre de membres titulaires absents non représentés : 17

Nombre de votants : 65

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire,
Vu la composition du Conseil communautaire et son installation au 15 juillet 2020,
Vu l'article L.5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le décès de Monsieur BREIL Christophe membre de la commission territoriale n°11 au SMEA
Vu la délibération n°DL2025_024 d'installation de Monsieur FERRE Laurent conseiller communautaire de la Commune de Calmont en date du 25 mars 2025.

Monsieur le Président, rappelle au conseil communautaire que seuls des conseillers communautaires titulaires, non déjà élu(e)s au sein de leurs communes pour ledit syndicat, peuvent siéger audit syndicat.

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que Monsieur BREIL Christophe siégeait à la commission territoriale 11 du Syndicat. Du fait du décès de Monsieur BREIL Christophe, il est nécessaire de procéder à son remplacement au sein de cette commission territoriale.

Monsieur le Président propose de procéder à la désignation du 5^{ème} titulaire de la commission territoriale 11.

Monsieur le Président fait appel à candidature pour le remplacement d'un membre dans cette commission.
Se portent candidats :
- Monsieur FERRE Laurent

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir procéder au vote.

Monsieur RAMOND, Monsieur GUERRA, Monsieur BOMBAIL, Monsieur FERLICOT, Monsieur CASTAGNE, Monsieur MAHCER, Monsieur TOUJA, Monsieur MOUYON, Monsieur MARCHANT, Monsieur KONDRYZSIN, Monsieur STEIMER, Monsieur MIQUEL et Madame NAVARRO n'ont pas pris part au vote.

Candidats	N'ont pas pris part au vote	Nombre de votant	Suffrages exprimés pour	Suffrages exprimés contre	Votes blancs	Majorité absolue	Nombre de voix obtenue
FERRE Laurent	13	52	50	0	2	27	50

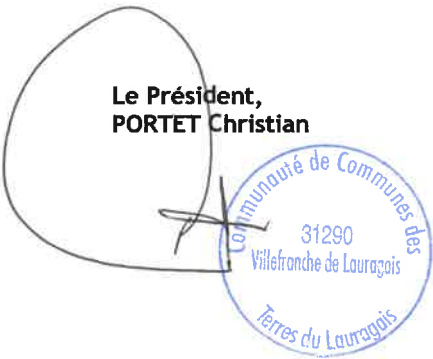
Le Conseil de Communauté,

- **PROCLAME** le conseiller communautaire suivant élu au Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de la Haute-Garonne à la commission territoriale 11 :
 - o Monsieur FERRE Laurent
- **INSTALLE** ledit conseiller communautaire élu en qualité de délégué titulaire à la commission territoriale 11 pour siéger au sein du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de la Haute-Garonne.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **ADRESSE** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Le secrétaire de séance
FERRE Laurent



Le Président,
PORTET Christian



Délais et recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Cette saisine peut se faire, pour les particuliers et les personnes morales, par courrier ou via le site internet Télérecours : <http://www.telerecours.fr>

Délibération N° DL2025_058

Objet - Election du 17ème et 21ème suppléant au PETR en remplacement de Madame DAYMIER et Monsieur CALMEIN

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze avril à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du huit avril, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET

Membres

NOM & PRENOM	Présent Absent Excusé	Procuration Représenté	ou	NOM & PRENOM	Présent Absent Excusé	Procuration ou Représenté
ADROIT Sophie	Présente			LATCHÉ Catherine	Présente	
ARPAILLANGE Michel	Absent	Proc. M.PORTET		LEBRUN Guillaume	Absent	
AVERSENG Pierre	Absent			MAHCER Abdelrani	Présent	
BARRAU Valéry	Absent			MALMAISON Patricia	Présente	
BARTHES Serge	Présent			MAZAS-CANDEIL Alexandra	Absente	
BIGNON Christine	Présente			MENGAUD Marc	Présent	
BODIN Pierre	Présent			METIFEU Marc	Absent	
BOMBAIL Jean-Pierre	Présent			MILHES Marius	Absent	Rep. Mme SERRES
BOURGAREL Roger	Présent			MIQUEL Laurent	Absent	Proc. M.GUERRA
BRESSOLLES Pierre	Présent			MIR Virginie	Présente	
CALMETTES Francis	Absent			MOUYON Bruno	Absent	Proc. M.STEIMER
CAMINADE Christian	Présent			MOUYSET Maryse	Présente	
CANAL Blandine	Présente			NAUTRE Eva	Présente	
CASES Françoise	Présente			NAVARRO Karine	Présente	
CASSAN Jean-Clément	Présent			OBIS Eliane	Présente	
CASTAGNÉ Didier	Présent			PALLEJA Patrick	Absent	
CAZELLES Jean-Pierre	Absent	Proc. M. ROUGÉ		PEDRERO Roger	Excusé	
CAZENEUVE Serge	Absent			PEIRO Marielle	Présente	
CESSÉS Evelyne	Présent			PERA Annie	Présente	
CLARET Jean-Jacques	Absent	Rep. M. MARCHANT		PETIT Evelyne	Présente	
COLOMBIES Christophe	Présent			PORTET Christian	Présent	
COURNEDE Magali	Absente	Proc. Mme NAVARRO		POUILLES Emmanuel	Présent	
CROUX Christian	Absent			POUS Thierry	Présent	
DARNAUD Guy	Absent	Proc. M.RAMADE		RAMADE Jean-Jacques	Présent	
De La PANOUSE Geoffroy	Présent			RAMOND - Patrice	Présent	
De LAPLAGNOLLE Axel	Absent			RANC Florence	Absente	
DUMAS-PILHOU Bertrand	Absent			REUSSER Isabelle	Présente	
ESCRICH-FONS Esther	Absente	Rep. M. HEDIN		RIAL Guilhem	Absent	
FAURE-GIRARDIN Christel	Présente			ROBERT Anne-Marie	Absente	Proc. M.FEDOU
FEDOU Nicolas	Présent			ROS-NONO Francette	Absente	Proc. Mme PEIRO
FERLICOT Laurent	Présent			ROUGÉ Cédric	Présent	
FERRE Laurent	Présent			ROUQUAYROL Alain	Présent	
FIGNES Jean-Claude	Absent			ROUVILLAIN Thierry	Présent	
GLEYES Lison	Absente	Proc. Mme OBIS		RUFFAT Daniel	Absent	Proc. Mme REUSSER
GRAFEUILLE-ROUDET Valérie	Absente	Proc. M.COLOMBIES		SAFFON Sébastien	Présent	
GUAGNO Antoine	Présent			SIORAT Florence	Présente	
GUERRA Olivier	Présent			STEIMER John	Présent	
HEBRARD Gilbert	Excusé			TOUJA Michel	Présent	
IZARD Christian	Absent	Rep. M. DELHON		VERCRUYSE Sandrine	Absente	Repr. M. MARTORELL
KONDYSZYN Serge	Présent			VIVIES Sylvie	Absente	
LABATUT David	Absent			ZANATTA Rémi	Présent	
LASMAN Daniel	Présent					

Nombre de membres en exercice : 83
 Nombre de membres titulaires présents : 49
 Nombre de membres ayant une procuration : 11
 Secrétaire de Séance : Monsieur FERRE Laurent

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42
 Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 5
 Nombre de membres titulaires absents non représentés : 17

Nombre de votants : 65

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que les postes de 21^e suppléant (Mme DAYMIER) et 17^e suppléant (M. CALMEIN) au sein du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) sont actuellement vacants, à la suite du départ respectif de Madame DAYMIER et Monsieur CALMEIN.

En conséquence, il convient de procéder à l'élection de leurs remplaçants.

Conformément aux dispositions en vigueur, cette élection se déroulera à bulletin secret.

Monsieur le Président invite alors les membres du conseil communautaire à présenter leur candidature pour :

- Élection du 17^e suppléant : FERRE Laurent
- Élection du 21^e suppléant : CASES Françoise

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir procéder au vote du 17^{ème} membre suppléant.

Monsieur RAMOND, Monsieur GUERRA, Monsieur BOMBAIL, Monsieur FERLICOT, Monsieur BARTHES, Monsieur MAHCER, Monsieur TOUJA, Monsieur MARCHANT, Monsieur KONDRYZSYN, Monsieur STEIMER, Monsieur MIQUEL n'ont pas pris part au vote.

Candidats	N'ont pas pris part au vote	Nombre de votant	Suffrages exprimés pour	Suffrages exprimés contre	Votes blancs	Majorité absolue	Nombre de voix obtenue
FERRE Laurent	11	54	49	0	5	28	49

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir procéder au vote du 21^{ème} membre suppléant.

Monsieur RAMOND, Monsieur GUERRA, Monsieur BOMBAIL, Monsieur FERLICOT, Monsieur BARTHES, Monsieur MAHCER, Monsieur TOUJA, Monsieur MARCHANT, Monsieur KONDRYZSYN, Monsieur STEIMER, Monsieur MIQUEL n'ont pas pris part au vote.

Candidats	N'ont pas pris part au vote	Nombre de votant	Suffrages exprimés pour	Suffrages exprimés contre	Votes blancs	Majorité absolue	Nombre de voix obtenue
CASES Françoise	11	54	54	0	0	28	54

Le Conseil de Communauté,

- **PROCLAME** les conseiller communautaires suivant élus au PETR :
 - o 17^{ème} membre suppléant : Monsieur FERRE Laurent
 - o 21^{ème} membre suppléant : Madame CASSES Françoise
- **INSTALLE** lesdits conseillers communautaires élus en qualité de délégué suppléant au PETR
- **AUTORISE** Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **ADRESSE** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Le secrétaire de séance
FERRE Laurent



Le Président,
PORTET Christian



Délais et recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Cette saisine peut se faire, pour les particuliers et les personnes morales, par courrier ou via le site internet Télérecours : <http://www.telerecours.fr>

Délibération N° DL2025_059

Objet - Adhésion à la SPL Agence Régionale de l'Aménagement et de la Construction Occitanie (SPL ARAC OCCITANIE)

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze avril à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du huit avril, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET

Membres

NOM & PRENOM	Présent Absent Excusé	Procuration Représenté	ou	NOM & PRENOM	Présent Absent Excusé	Procuration ou Représenté
ADROIT Sophie	Présente			LATCHÉ Catherine	Présente	
ARPAILLANGE Michel	Absent	Proc. M.PORTET		LEBRUN Guillaume	Absent	
AVERSENG Pierre	Absent			MAHCER Abdelrani	Présent	
BARRAU Valéry	Absent			MALMAISON Patricia	Présente	
BARTHES Serge	Présent			MAZAS-CANDEIL Alexandra	Absente	
BIGNON Christine	Présente			MENGAUD Marc	Présent	
BODIN Pierre	Présent			METIFEU Marc	Absent	
BOMBAIL Jean-Pierre	Présent			MILHES Marius	Absent	Rep. Mme SERRES
BOURGAREL Roger	Présent			MIQUEL Laurent	Absent	Proc. M.GUERRA
BRESSOLLES Pierre	Présent			MIR Virginie	Présente	
CALMETTES Francis	Absent			MOUYON Bruno	Absent	Proc. M.STEIMER
CAMINADE Christian	Présent			MOUYSET Maryse	Présente	
CANAL Blandine	Présente			NAUTRE Eva	Présente	
CASES Françoise	Présente			NAVARRO Karine	Présente	
CASSAN Jean-Clément	Présent			OBIS Eliane	Présente	
CASTAGNE Didier	Présent			PALLEJA Patrick	Absent	
CAZELLES Jean-Pierre	Absent	Proc. M. ROUGÉ		PEDRERO Roger	Excusé	
CAZENEUVE Serge	Absent			PEIRO Marielle	Présente	
CESSERES Evelyne	Présent			PERA Annie	Présente	
CLARET Jean-Jacques	Absent	Rep. M. MARCHANT		PETIT Evelyne	Présente	
COLOMBIES Christophe	Présent			PORTET Christian	Présent	
CORNEDE Magali	Absente	Proc. Mme NAVARRO		POUILLES Emmanuel	Présent	
CROUX Christian	Absent			POUS Thierry	Présent	
DARNAUD Guy	Absent	Proc. M.RAMADE		RAMADE Jean-Jacques	Présent	
De La PANOUSE Geoffroy	Présent			RAMOND - Patrice	Présent	
De LAPLAGNOLLE Axel	Absent			RANC Florence	Absente	
DUMAS-PILHOU Bertrand	Absent			REUSSER Isabelle	Présente	
ESCRICH-FONS Esther	Absente	Rep. M. HEDIN		RIAL Guilhem	Absent	
FAURE-GIRARDIN Christel	Présente			ROBERT Anne-Marie	Absente	Proc. M.FEDOU
FEDOU Nicolas	Présent			ROS-NONO Francette	Absente	Proc. Mme PEIRO
FERLICOT Laurent	Présent			ROUGÉ Cédric	Présent	
FERRE Laurent	Présent			ROUQUAYROL Alain	Présent	
FIGNES Jean-Claude	Absent			ROUVILLAIN Thierry	Présent	
GLEYES Lison	Absente	Proc. Mme OBIS		RUFFAT Daniel	Absent	Proc. Mme REUSSER
GRAFEUILLE-ROUDET Valérie	Absente	Proc. M.COLOMBIES		SAFFON Sébastien	Présent	
GUAGNO Antoine	Présent			SIORAT Florence	Présente	
GUERRA Olivier	Présent			STEIMER John	Présent	
HEBRARD Gilbert	Excusé			TOUJA Michel	Présent	
IZARD Christian	Absent	Rep. M. DELHON		VERCRUYSE Sandrine	Absente	Repr. M. MARTORELL
KONDRYSZYN Serge	Présent			VIVIES Sylvie	Absente	
LABATUT David	Absent			ZANATTA Rémi	Présent	
LASMAN Daniel	Présent					

Nombre de membres en exercice : 83
 Nombre de membres titulaires présents : 49
 Nombre de membres ayant une procuration : 11
 Secrétaire de Séance : Monsieur FERRE Laurent

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42
 Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 5
 Nombre de membres titulaires absents non représentés : 17

Nombre de votants : 65

Monsieur le président rappelle la délibération de principe DL 2025-019 d'adhésion à l'ARAC
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 1521-1 et suivants et L. 1531-1 ;
Vu le Code de Commerce, notamment ses articles L. 210-1 et L. 225-1 et suivants ;
Vu le Code des Marchés Publics ;
Vu le Code général des Impôts, notamment son article 1042 - II ;
Vu les statuts de la SPL ARAC OCCITANIE.

Monsieur le Président présente l'objet de la délibération, à savoir l'adhésion à la SPL ARAC Occitanie et le rachat par la Communauté de Communes Terres du Lauragais à la Région Occitanie de 20 actions à leur valeur nominale, soit 2 000 euros (100 euros l'action) ;

CONSIDERANT que l'article L. 1531 du Code Général des Collectivités Territoriales permet aux collectivités territoriales ou à leur groupement de créer des sociétés publiques locales « compétentes pour réaliser des opérations d'aménagement au sens de [l'article L. 300-1 du Code de l'urbanisme](#), des opérations de construction ou pour exploiter des services publics à caractère industriel ou commercial ou toutes autres activités d'intérêt général. » ;

CONSIDERANT que la Région Occitanie a créé en juillet 2011 la Société Publique Locale MPC devenue en mars 2020 la SPL ARAC Occitanie dont l'objet est la réalisation d'opérations d'aménagement et de de construction et qui, conformément à l'article 2 de ses statuts, « a pour objet, exclusivement pour le compte de ses collectivités actionnaires et sur leurs territoires :

- De procéder à tous actes nécessaires à la réalisation des actions ou opérations d'aménagement au sens de l'article L.300-1 du Code de l'Urbanisme ;
- De procéder à la réalisation d'opérations de construction permettant notamment la mise en œuvre des politiques de renouvellement urbain, de l'éducation, des transports, de la valorisation du territoire, du tourisme ainsi que tout autre domaine intéressant le développement économique et social local des territoires ;
- D'entreprendre toutes actions foncière préalables et/ou nécessaires à la réalisation des opérations d'aménagement et de construction sus-indiquées ;
- De procéder à toute mission d'ingénierie de projets se rapportant à des actions ou opérations d'aménagement et/ou de construction indiquées ci-dessus. Elle pourra dans ce cadre conduire toutes études notamment de programmation, de faisabilité, pré-opérationnelle ou opérationnelle nécessaires à la mise en œuvre de ces projets,
- D'exploiter tout service public à caractère industriel ou commercial ou toute autre activité d'intérêt général qui sont l'aboutissement des projets dont elle aura préalablement assuré l'aménagement, la construction ou l'ingénierie ;

À cet effet, la société pourra passer toute convention appropriée, et effectuera toutes opérations mobilières, immobilières, civiles, commerciales, industrielles, juridiques et financières se rapportant aux objets définis ci-dessus.

Elle pourra réaliser de manière générale toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet et qui contribuent à sa réalisation. »

CONSIDERANT qu'il s'agit bien là d'une activité d'intérêt général au sens où l'entend l'article L. 1531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et qu'outre la Communauté de Communes Terres du Lauragais, d'autres collectivités locales sont d'ores et déjà entrées au capital de la SPL ARAC Occitanie ;

CONSIDERANT que la Communauté de Communes Terres du Lauragais qui souhaite adhérer à la SPL ARAC Occitanie pourra faire appel à la société sans mise en concurrence préalable, conformément à la dérogation du Code des Marchés Publics instituée par son article 3-1, pour les prestations dites « in house » ;

CONSIDERANT, dans ce contexte, que la Communauté de Communes Terres du Lauragais souhaite bénéficier des prestations de la société SPL ARAC Occitanie pour réaliser diverses études et réalisations répondant à l'intérêt général ;

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil de Communauté,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, décide :

**Madame OBIS, Monsieur CASTAGNE n'ont pas pris part au vote.
Adopté avec 59 votes pour et 4 votes contre.**

- D'ADHERER à la Société Publique Locale AGENCE REGIONALE DE L'AMENAGEMENT ET DE LA CONSTRUCTION OCCITANIE et en approuve ses statuts.
- De RACHETER 20 actions auprès de la Région Occitanie à leur valeur nominale, soit au prix de 2 000 € (100 euros l'action).
- De DOTER Monsieur le Président de la Communauté de Communes Terres du Lauragais de tous les pouvoirs nécessaires à l'effet de cette décision
- D'AUTORISER Monsieur le Président de la Communauté de Communes Terres du Lauragais à signer tout acte conséquence des présentes et notamment les documents nécessaires à cette procédure d'acquisition d'actions.
- D'INDIQUER que la présente délibération sera transmise à la Région Occitanie et à Madame la Présidente de la SPL ARAC Occitanie.

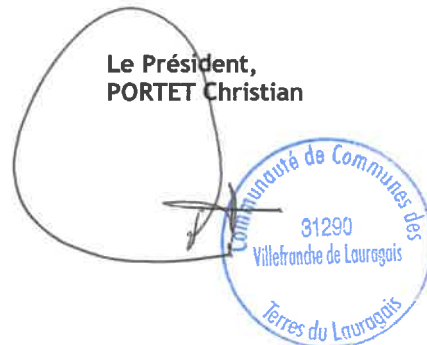
- De DESIGNER Monsieur Christian PORTET pour représenter la Communauté de Communes Terres du Lauragais auprès du Conseil d'Administration et de l'autoriser à accepter toute fonction dans ce cadre ; **Madame PERA n'a pas pris part au vote, désigné avec 64 votes pour.**
- De DESIGNER Madame Blandine CANAL pour représenter la Communauté de Communes Terres du Lauragais auprès de l'Assemblée Spéciale de la société, et de l'autoriser à accepter toute fonction dans ce cadre ; **désigné avec 65 votes pour.**
- De DESIGNER Monsieur Laurent FERRE pour représenter la Communauté de Communes Terres du Lauragais auprès des Assemblées Générales de la société, et de l'autoriser à accepter toute fonction dans ce cadre ; **désigné avec 65 votes pour.**

- D'ADRESSER une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

**Le secrétaire de séance
FERRE Laurent**



**Le Président,
PORTET Christian**



Délais et recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Cette saisine peut se faire, pour les particuliers et les personnes morales, par courrier ou via le site internet Télérecours : <http://www.telerecours.fr>

Délibération N°DL2025_060

Objet - Révision libre compétence EAU - Commune de Tarabel

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze avril à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du huit avril, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET

Membres

NOM & PRENOM	Présent Absent Excusé	Procuration Représenté	ou	NOM & PRENOM	Présent Absent Excusé	Procuration ou Représenté
ADROIT Sophie	Présente			LATCHÉ Catherine	Présente	
ARPAILLANGE Michel	Absent	Proc. M.PORTET		LEBRUN Guillaume	Absent	
AVERSENG Pierre	Absent			MAHCER Abdelrani	Présent	
BARRAU Valéry	Absent			MALMAISON Patricia	Présente	
BARTHES Serge	Présent			MAZAS-CANDEIL Alexandra	Absente	
BIGNON Christine	Présente			MENGAUD Marc	Présent	
BODIN Pierre	Présent			METIFEU Marc	Absent	
BOMBAIL Jean-Pierre	Présent			MILHES Marius	Absent	Rep. Mme SERRES
BOURGAREL Roger	Présent			MIQUEL Laurent	Absent	Proc. M. GUERRA
BRESSOLLES Pierre	Présent			MIR Virginie	Présente	
CALMETTES Francis	Absent			MOUYON Bruno	Absent	Proc. M. STEIMER
CAMINADE Christian	Présent			MOUYSET Maryse	Présente	
CANAL Blandine	Présente			NAUTRE Eva	Présente	
CASES Françoise	Présente			NAVARRO Karine	Présente	
CASSAN Jean-Clément	Présent			OBIS Eliane	Présente	
CASTAGNÉ Didier	Présent			PALLEJA Patrick	Absent	
CAZELLES Jean-Pierre	Absent	Proc. M. ROUGÉ		PEDRERO Roger	Excusé	
CAZENEUVE Serge	Absent			PEIRO Marielle	Présente	
CESSÉS Evelyne	Présent			PERA Annie	Présente	
CLARET Jean-Jacques	Absent	Rep. M. MARCHANT		PETIT Evelyne	Présente	
COLOMBIES Christophe	Présent			PORTET Christian	Présent	
COURNEDE Magali	Absente	Proc. Mme NAVARRO		POUILLES Emmanuel	Présent	
CROUX Christian	Absent			POUS Thierry	Présent	
DARNAUD Guy	Absent	Proc. M. RAMADE		RAMADE Jean-Jacques	Présent	
De La PANOUSE Geoffroy	Présent			RAMOND - Patrice	Présent	
De LAPLAGNOLLE Axel	Absent			RANC Florence	Absente	
DUMAS-PILHOU Bertrand	Absent			REUSSER Isabelle	Présente	
ESCRICH-FONS Esther	Absente	Rep. M. HEDIN		RIAL Guilhem	Absent	
FAURE-GIRARDIN Christel	Présente			ROBERT Anne-Marie	Absente	Proc. M. FEDOU
FEDOU Nicolas	Présent			ROS-NONO Francette	Absente	Proc. Mme PEIRO
FERLICOT Laurent	Présent			ROUGÉ Cédric	Présent	
FERRE Laurent	Présent			ROUQUAYROL Alain	Présent	
FIGNES Jean-Claude	Absent			ROUVILLAIN Thierry	Présent	
GLEYES Lison	Absente	Proc. Mme OBIS		RUFFAT Daniel	Absent	Proc. Mme REUSSER
GRAFEUILLE-ROUDET Valérie	Absente	Proc. M. COLOMBIES		SAFFON Sébastien	Présent	
GUAGNO Antoine	Présent			SIORAT Florence	Présente	
GUERRA Olivier	Présent			STEIMER John	Présent	
HEBRARD Gilbert	Excusé			TOUJA Michel	Présent	
IZARD Christian	Absent	Rep. M. DELHON		VERCRUYSE Sandrine	Absente	Repr. M. MARTORELL
KONDZYSZYN Serge	Présent			VIVIES Sylvie	Absente	
LABATUT David	Absent			ZANATTA Rémi	Présent	
LASMAN Daniel	Présent					

Nombre de membres en exercice : 83
 Nombre de membres titulaires présents : 49
 Nombre de membres ayant une procuration : 11
 Secrétaire de Séance : Monsieur FERRE Laurent

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42
 Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 5
 Nombre de membres titulaires absents non représentés : 17

Nombre de votants : 65

Monsieur le Président rappelle le contenu du rapport de 2021 « compétence eau » :

- . La communauté de communes n'a pas la capacité de prendre à sa charge l'intégralité des travaux concernant la compétence Eau
- . Les échanges entre les 2 syndicats compétents qui ont permis d'aboutir à la réalisation d'une convention tripartite validée le 21/09/2021 en AG, qui permet de répondre aux besoins de communes qui doivent réaliser des travaux non prévus dans le cadre du PPI desdits syndicats et qui fixe les modalités financières des travaux envisagés
- . Il a été convenu que cette convention tripartite de répartition des dépenses relatives au financement d'une opération d'extension/renforcement d'eau potable serait prise au cas par cas avec les communes concernées.

Considérant que le rapport n°1 en date du 19/10/2021 a requis la majorité qualifiée des conseils municipaux des communes membres (56 communes pour et 2 contres)

Considérant la convention tripartite signée le 04/01/2024 par Réseau 31, la commune de Tarabel et la communauté de communes pour réaliser les travaux de renforcement du réseau eau potable, impasse en Coufette à Tarabel.

Monsieur le Président indique qu'il convient de modifier l'attribution de compensation pour la commune de Tarabel comme suit :

	Montants au 1er janvier 2025 AC PROVISoire		REVISION LIBRE - EAU	Montant de l'AC 2025 révisée	
Communes	à verser par la CC (739211)	à percevoir par la CC (73211)		à verser par la CC (739211)	Montant AC à verser par la commune
TARABEL		2 707,33	4 205,62		6 912,95

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil de Communauté,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER la proposition telle que présentée ci-dessus.
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les pièces afférentes à cette affaire.
- D'ADRESSER une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Le secrétaire de séance
FERRE Laurent



Le Président,
PORTET Christian



Délais et recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Cette saisine peut se faire, pour les particuliers et les personnes morales, par courrier ou via le site internet Télérecours : <http://www.telerecours.fr>

Délibération N° DL2025_061

Objet - Cession d'un équipement - Sortie de l'inventaire et de l'Actif

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze avril à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du huit avril, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET

Membres

NOM & PRENOM	Présent Absent Excusé	Procuration Représenté	ou	NOM & PRENOM	Présent Absent Excusé	Procuration ou Représenté
ADROIT Sophie	Présente			LATCHE Catherine	Présente	
ARPAILLANGE Michel	Absent	Proc. M.PORTET		LEBRUN Guillaume	Absent	
AVERSENG Pierre	Absent			MAHCER Abdelrani	Présent	
BARRAU Valéry	Absent			MALMAISON Patricia	Présente	
BARTHES Serge	Présent			MAZAS-CANDEIL Alexandra	Absente	
BIGNON Christine	Présente			MENGAUD Marc	Présent	
BODIN Pierre	Présent			METIFEU Marc	Absent	
BOMBAIL Jean-Pierre	Présent			MILHES Marius	Absent	Rep. Mme SERRES
BOURGAREL Roger	Présent			MIQUEL Laurent	Absent	Proc. M.GUERRA
BRESSOLLES Pierre	Présent			MIR Virginie	Présente	
CALMETTES Francis	Absent			MOUYON Bruno	Absent	Proc. M.STEIMER
CAMINADE Christian	Présent			MOUYSET Maryse	Présente	
CANAL Blandine	Présente			NAUTRE Eva	Présente	
CASES Françoise	Présente			NAVARRO Karine	Présente	
CASSAN Jean-Clément	Présent			OBIS Eliane	Présente	
CASTAGNÉ Didier	Présent			PALLEJA Patrick	Absent	
CAZELLES Jean-Pierre	Absent	Proc. M. ROUGÉ		PEDRERO Roger	Excusé	
CAZENEUVE Serge	Absent			PEIRO Marielle	Présente	
CESSÉS Evelyne	Présent			PERA Annie	Présente	
CLARET Jean-Jacques	Absent	Rep. M. MARCHANT		PETIT Evelyne	Présente	
COLOMBIES Christophe	Présent			PORTET Christian	Présent	
COURNEDE Magali	Absente	Proc. Mme NAVARRO		POUILLES Emmanuel	Présent	
CROUX Christian	Absent			POUS Thierry	Présent	
DARNAUD Guy	Absent	Proc. M.RAMADE		RAMADE Jean-Jacques	Présent	
De La PANOUSE Geoffroy	Présent			RAMOND - Patrice	Présent	
De LAPLAGNOLLE Axel	Absent			RANC Florence	Absente	
DUMAS-PILHOU Bertrand	Absent			REUSSER Isabelle	Présente	
ESCRICH-FONS Esther	Absente	Rep. M. HEDIN		RIAL Guilhem	Absent	
FAURE-GIRARDIN Christel	Présente			ROBERT Anne-Marie	Absente	Proc. M.FEDOU
FEDOU Nicolas	Présent			ROS-NONO Francette	Absente	Proc. Mme PEIRO
FERLICOT Laurent	Présent			ROUGÉ Cédric	Présent	
FERRE Laurent	Présent			ROUQUAYROL Alain	Présent	
FIGNES Jean-Claude	Absent			ROUVILLAIN Thierry	Présent	
GLEYES Lison	Absente	Proc. Mme OBIS		RUFFAT Daniel	Absent	Proc. Mme REUSSER
GRAFEUILLE-ROUDET Valérie	Absente	Proc. M.COLOMBIES		SAFFON Sébastien	Présent	
GUAGNO Antoine	Présent			SIORAT Florence	Présente	
GUERRA Olivier	Présent			STEIMER John	Présent	
HEBRARD Gilbert	Excusé			TOUJA Michel	Présent	
IZARD Christian	Absent	Rep. M. DELHON		VERCRUYSE Sandrine	Absente	Repr. M. MARTORELL
KONDYSZYN Serge	Présent			VIVIES Sylvie	Absente	
LABATUT David	Absent			ZANATTA Rémi	Présent	
LASMAN Daniel	Présent					

Nombre de membres en exercice : 83
 Nombre de membres titulaires présents : 49
 Nombre de membres ayant une procuration : 11
 Secrétaire de Séance : Monsieur FERRE Laurent

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42
 Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 5
 Nombre de membres titulaires absents non représentés : 17

Nombre de votants : 65

Monsieur le Président rappelle qu'en vertu de l'article 2241-1 du CGCT la gestion des biens relevant du domaine privé est de la compétence du conseil communautaire.

Le service des Espaces Verts de Terres du Lauragais a fait le constat qu'un tracteur et l'ensemble des matériels associés (plateau de coupe, épareuse et fourche avant) acquis en 2021 n'est plus du tout adapté à la nature des travaux effectués et à la superficie des terrains travaillés (54 ha au total autour du lac).

La configuration des terrains (nombreux talus) et sa faible motorisation entraînent des pannes de plus en plus nombreuses.

Enfin, selon le dernier contrôle DEKRA effectué, l'utilisation de fourches avant est désormais interdites pour des raisons de sécurité.

Il apparaît que la société AGRIVISION est intéressée pour reprendre l'ensemble de ces matériels pour un montant total de **31.200 €**.

Monsieur le Président rappelle pour information les éléments suivants concernant le matériel :

N° inventaire	Date acquisition	Désignation	VNC au 31/12/2024	Montant amortissement 2025
2021_24	17/09/2021	Tracteur JOHN DEERE 3046R	37.873.50 €	7.574,70 €

Monsieur le Président rappelle enfin à l'assemblée que l'acquisition d'un nouveau matériel adapté a été prévu au BP 2025 en section d'investissement.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur le principe de cette cession.

Monsieur MOUYON n'a pas pris part au vote.

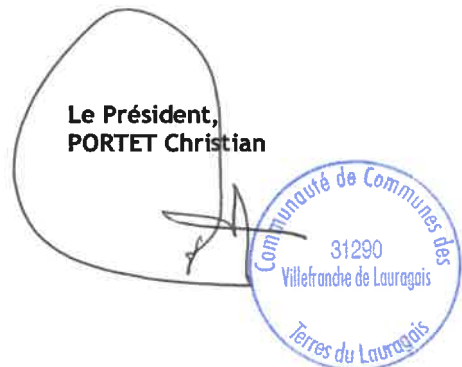
Le Conseil de Communauté,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER la proposition telle que présentée ci-dessus.
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les pièces afférentes à cette affaire.
- D'ADRESSER une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Le secrétaire de séance
FERRE Laurent



Le Président,
PORTET Christian



Délais et recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Cette saisine peut se faire, pour les particuliers et les personnes morales, par courrier ou via le site internet Télérecours : <http://www.telerecours.fr>

Délibération N° DL2025_062

Objet - Avenant au marché Traitement des Ordures Ménagères Résiduelles et des Déchets Ménagers Recyclables

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze avril à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du huit avril, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET

Membres

NOM & PRENOM	Présent Absent Excusé	Procuration Représenté	ou	NOM & PRENOM	Présent Absent Excusé	Procuration ou Représenté
ADROIT Sophie	Présente			LATCHÉ Catherine	Présente	
ARPAILLANGE Michel	Absent	Proc. M.PORTET		LEBRUN Guillaume	Absent	
AVERSENG Pierre	Absent			MAHCER Abdelrani	Présent	
BARRAU Valéry	Absent			MALMAISON Patricia	Présente	
BARTHES Serge	Présent			MAZAS-CANDEIL Alexandra	Absente	
BIGNON Christine	Présente			MENGAUD Marc	Présent	
BODIN Pierre	Présent			METIFEU Marc	Absent	
BOMBAIL Jean-Pierre	Présent			MILHES Marius	Absent	Rep. Mme SERRES
BOURGAREL Roger	Présent			MIQUEL Laurent	Absent	Proc. M.GUERRA
BRESSOLLES Pierre	Présent			MIR Virginie	Présente	
CALMETTES Francis	Absent			MOUYON Bruno	Absent	Proc. M.STEIMER
CAMINADE Christian	Présent			MOUYSET Maryse	Présente	
CANAL Blandine	Présente			NAUTRE Eva	Présente	
CASES Françoise	Présente			NAVARRO Karine	Présente	
CASSAN Jean-Clément	Présent			OBIS Eliane	Présente	
CASTAGNÉ Didier	Présent			PALLEJA Patrick	Absent	
CAZELLES Jean-Pierre	Absent	Proc. M. ROUGÉ		PEDRERO Roger	Excusé	
CAZENEUVE Serge	Absent			PEIRO Marielle	Présente	
CESSSES Evelyne	Présent			PERA Annie	Présente	
CLARET Jean-Jacques	Absent	Rep. M. MARCHANT		PETIT Evelyne	Présente	
COLOMBIES Christophe	Présent			PORTET Christian	Présent	
COURNEDE Magali	Absente	Proc. Mme NAVARRO		POUILLES Emmanuel	Présent	
CROUX Christian	Absent			POUS Thierry	Présent	
DARNAUD Guy	Absent	Proc. M.RAMADE		RAMADE Jean-Jacques	Présent	
De La PANOUSE Geoffroy	Présent			RAMOND - Patrice	Présent	
De LAPLAGNOLLE Axel	Absent			RANC Florence	Absente	
DUMAS-PILHOU Bertrand	Absent			REUSSER Isabelle	Présente	
ESCRICH-FONS Esther	Absente	Rep. M. HEDIN		RIAL Guilhem	Absent	
FAURE-GIRARDIN Christel	Présente			ROBERT Anne-Marie	Absente	Proc. M.FEDOU
FEDOU Nicolas	Présent			ROS-NONO Francette	Absente	Proc. Mme PEIRO
FERLICOT Laurent	Présent			ROUGÉ Cédric	Présent	
FERRE Laurent	Présent			ROUQUAYROL Alain	Présent	
FIGNES Jean-Claude	Absent			ROUVILLAIN Thierry	Présent	
GLEYES Lison	Absente	Proc. Mme OBIS		RUFFAT Daniel	Absent	Proc. Mme REUSSER
GRAFEUILLE-ROUDET Valérie	Absente	Proc. M.COLOMBIES		SAFFON Sébastien	Présent	
GUAGNO Antoine	Présent			SIORAT Florence	Présente	
GUERRA Olivier	Présent			STEIMER John	Présent	
HEBRARD Gilbert	Excusé			TOUJA Michel	Présent	
IZARD Christian	Absent	Rep. M. DELHON		VERCRUYSE Sandrine	Absente	Repr. M. MARTORELL
KONDRYSZYN Serge	Présent			VIVIES Sylvie	Absente	
LABATUT David	Absent			ZANATTA Rémi	Présent	
LASMAN Daniel	Présent					

Nombre de membres en exercice : 83
 Nombre de membres titulaires présents : 49
 Nombre de membres ayant une procuration : 11
 Secrétaire de Séance : Monsieur FERRE Laurent

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42
 Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 5
 Nombre de membres titulaires absents non représentés : 17

Nombre de votants : 65

Monsieur le Président informe le conseil communautaire qu'il convient de clarifier le bordereau des prix unitaires concernant le coût du traitement à la tonne des refus de tri pour le Lot 2 : Traitement des Déchets Ménagers Recyclables.

Il est précisé qu'initialement le coût du traitement des refus de tri est de 175 € HT par tonne, auquel s'ajoute la TGAP (valeur 2025) de 65 € HT/tonne.

Suite à la proposition du prestataire SUEZ : **Modifications sur la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) :**

➤ **Pour les 75 % des refus valorisés en Combustible Solide de Récupération (CSR) :**
La TGAP passe de 65 € HT à 15 € HT par tonne (valeur 2025), ce qui représente une réduction.

➤ **Pour les 25 % des refus non valorisés :**
Le prix reste inchangé, avec une TGAP de 65 € HT (valeur 2025) par tonne.

Monsieur le Président, demande au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer.

Monsieur BOURGAREL n'a pas pris part au vote.

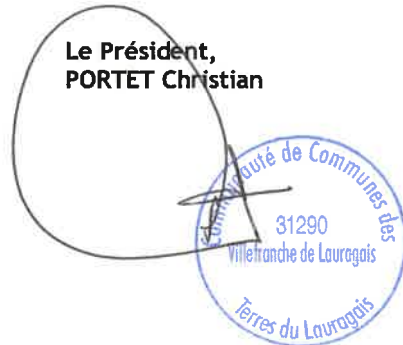
**Le Conseil de Communauté,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- D'APPROUVER l'avenant tel que présenté ci-dessus.
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les pièces afférentes à cette affaire.
- D'ADRESSER une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

**Le secrétaire de séance
FERRE Laurent**



**Le Président,
PORTET Christian**



Délais et recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Cette saisine peut se faire, pour les particuliers et les personnes morales, par courrier ou via le site internet Télérecours : <http://www.telerecours.fr>

Délibération N° DL2025_063

Objet - Projet de délibération pour la signature du contrat type pour la collecte sélective CITEO couvrant la période 2025-2029

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze avril à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du huit avril, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET

Membres

NOM & PRENOM	Présent Absent Excusé	Procuration Représenté	ou	NOM & PRENOM	Présent Absent Excusé	Procuration ou Représenté
ADROIT Sophie	Présente			LATCHÉ Catherine	Présente	
ARPAILLANGE Michel	Absent	Proc. M.PORTET		LEBRUN Guillaume	Absent	
AVERSENG Pierre	Absent			MAHCER Abdelrani	Présent	
BARRAU Valéry	Absent			MALMAISON Patricia	Présente	
BARTHES Serge	Présent			MAZAS-CANDEIL Alexandra	Absente	
BIGNON Christine	Présente			MENGAUD Marc	Présent	
BODIN Pierre	Présent			METIFEU Marc	Absent	
BOMBAIL Jean-Pierre	Présent			MILHES Marius	Absent	Rep. Mme SERRES
BOURGAREL Roger	Présent			MIQUEL Laurent	Absent	Proc. M.GUERRA
BRESSOLLES Pierre	Présent			MIR Virginie	Présente	
CALMETTES Francis	Absent			MOUYON Bruno	Absent	Proc. M.STEIMER
CAMINADE Christian	Présent			MOUYSET Maryse	Présente	
CANAL Blandine	Présente			NAUTRE Eva	Présente	
CASES Françoise	Présente			NAVARRO Karine	Présente	
CASSAN Jean-Clément	Présent			OBIS Eliane	Présente	
CASTAGNÉ Didier	Présent			PALLEJA Patrick	Absent	
CAZELLES Jean-Pierre	Absent	Proc. M. ROUGÉ		PEDRERO Roger	Excusé	
CAZENEUVE Serge	Absent			PEIRO Marielle	Présente	
CESSSES Evelyne	Présent			PERA Annie	Présente	
CLARET Jean-Jacques	Absent	Rep. M. MARCHANT		PETIT Evelyne	Présente	
COLOMBIES Christophe	Présent			PORTET Christian	Présent	
COURNEDE Magali	Absente	Proc. Mme NAVARRO		POUILLES Emmanuel	Présent	
CROUX Christian	Absent			POUS Thierry	Présent	
DARNAUD Guy	Absent	Proc. M.RAMADE		RAMADE Jean-Jacques	Présent	
De La PANOUSE Geoffroy	Présent			RAMOND - Patrice	Présent	
De LAPLAGNOLLE Axel	Absent			RANC Florence	Absente	
DUMAS-PILHOU Bertrand	Absent			REUSSER Isabelle	Présente	
ESCRICH-FONS Esther	Absente	Rep. M. HEDIN		RIAL Guilhem	Absent	
FAURE-GIRARDIN Christel	Présente			ROBERT Anne-Marie	Absente	Proc. M.FEDOU
FEDOU Nicolas	Présent			ROS-NONO Francette	Absente	Proc. Mme PEIRO
FERLICOT Laurent	Présent			ROUGÉ Cédric	Présent	
FERRE Laurent	Présent			ROUQUAYROL Alain	Présent	
FIGNES Jean-Claude	Absent			ROUVILLAIN Thierry	Présent	
GLEYES Lison	Absente	Proc. Mme OBIS		RUFFAT Daniel	Absent	Proc. Mme REUSSER
GRAFEUILLE-ROUDET Valérie	Absente	Proc. M.COLOMBIES		SAFFON Sébastien	Présent	
GUAGNO Antoine	Présent			SIORAT Florence	Présente	
GUERRA Olivier	Présent			STEIMER John	Présent	
HEBRARD Gilbert	Excusé			TOUJA Michel	Présent	
IZARD Christian	Absent	Rep. M. DELHON		VERCRUYSSÉ Sandrine	Absente	Repr. M. MARTORELL
KONDZYSHYN Serge	Présent			VIVIES Sylvie	Absente	
LABATUT David	Absent			ZANATTA Rémi	Présent	
LASMAN Daniel	Présent					

Nombre de membres en exercice : 83
 Nombre de membres titulaires présents : 49
 Nombre de membres ayant une procuration : 11
 Secrétaire de Séance : Monsieur FERRE Laurent

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42
 Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 5
 Nombre de membres titulaires absents non représentés : 17

Nombre de votants : 65

Monsieur le Président rappelle qu'en application de la responsabilité élargie des producteurs, la gestion des déchets d'emballages ménagers qui proviennent de produits commercialisés dans des emballages, en vue de leur consommation ou utilisation par les ménages doit être assurée par les producteurs, importateurs, ou toute personne responsable de la première mise sur le marché de ces produits.

Les producteurs, importateurs ou personnes responsables de la première mise sur le marché de produits commercialisés dans des emballages peuvent transférer leurs obligations en matière de prévention et de gestion des déchets d'emballages ménagers à un éco-organisme titulaire d'un agrément à cette fin. Ce dernier perçoit des contributions de ses adhérents qui lui permettent notamment de financer les collectivités territoriales qui assurent la collecte et le traitement des déchets d'emballages ménagers.

Monsieur le Président rappelle que Citeo est un éco-organisme agréé pour la filière des emballages ménagers et que la Communauté de Communes des Terres du Lauragais avait signé avec Citeo un contrat type pour la collecte sélective couvrant la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2022. Ce contrat a été prorogé par avenants successifs jusqu'au 31 décembre 2024. Ce contrat étant arrivé à échéance, il est proposé la signature d'un nouveau contrat type avec Citeo prenant effet rétroactivement le 1^{er} janvier 2025 et dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2029.

Ce présent contrat a pour objet de définir les relations entre Citeo et la collectivité dans le cadre de la mise en œuvre de la responsabilité élargie du producteur pour la gestion des emballages ménagers (acier, aluminium, papiers cartons, plastiques, verre) et des papiers (imprimés papier et papiers à usage graphique). Il fixe notamment les modalités du soutien technique et financier apporté par l'éco-organisme en vue d'aider la collectivité à optimiser la collecte et le traitement des emballages ménagers.

Monsieur le Président, demande au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer.

Madame MALMAISON et Monsieur SAFFON n'ont pas pris part au vote.

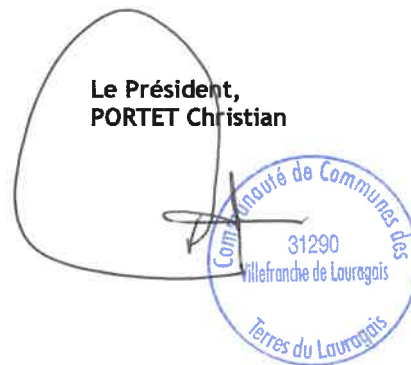
**Le Conseil de Communauté,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- D'APPROUVER le contrat type pour la collecte sélective portant accompagnement par CITEO.
- De MANDATER Monsieur le Président à signer, par voie dématérialisée, le « Contrat type pour la collecte sélective » proposé par CITEO et couvrant la période 2025-2029
- D'ADRESSER une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

**Le secrétaire de séance
FERRE Laurent**



**Le Président,
PORTET Christian**



Délais et recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Cette saisine peut se faire, pour les particuliers et les personnes morales, par courrier ou via le site internet Télécours : <http://www.telerecours.fr>

Délibération N° DL2025_064

Objet - Accueil du dispositif « Ville à Joie » du 22 juin au 10 août 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze avril à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du huit avril, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET

Membres

NOM & PRENOM	Présent Absent Excusé	Procuration Représenté	ou	NOM & PRENOM	Présent Absent Excusé	Procuration ou Représenté
ADROIT Sophie	Présente			LATCHE Catherine	Présente	
ARPAILLANGE Michel	Absent	Proc. M.PORTET		LEBRUN Guillaume	Absent	
AVERSENG Pierre	Absent			MAHCER Abdelrani	Présent	
BARRAU Valéry	Absent			MALMAISON Patricia	Présente	
BARTHES Serge	Présent			MAZAS-CANDEIL Alexandra	Absente	
BIGNON Christine	Présente			MENGAUD Marc	Présent	
BODIN Pierre	Présent			METIFEU Marc	Absent	
BOMBAIL Jean-Pierre	Présent			MILHES Marius	Absent	Rep. Mme SERRES
BOURGAREL Roger	Présent			MIQUEL Laurent	Absent	Proc. M.GUERRA
BRESSOLLES Pierre	Présent			MIR Virginie	Présente	
CALMETTES Francis	Absent			MOUYON Bruno	Absent	Proc. M.STEIMER
CAMINADE Christian	Présent			MOUYSSSET Maryse	Présente	
CANAL Blandine	Présente			NAUTRE Eva	Présente	
CASES Françoise	Présente			NAVARRO Karine	Présente	
CASSAN Jean-Clément	Présent			OBIS Eliane	Présente	
CASTAGNE Didier	Présent			PALLEJA Patrick	Absent	
CAZELLES Jean-Pierre	Absent	Proc. M. ROUGÉ		PEDRERO Roger	Excusé	
CAZENEUVE Serge	Absent			PEIRO Marielle	Présente	
CESSERES Evelyne	Présent			PERA Annie	Présente	
CLARET Jean-Jacques	Absent	Rep. M. MARCHANT		PETIT Evelyne	Présente	
COLOMBIES Christophe	Présent			PORTET Christian	Présent	
COURNEDE Magali	Absente	Proc. Mme NAVARRO		POUILLES Emmanuel	Présent	
CROUX Christian	Absent			POUS Thierry	Présent	
DARNAUD Guy	Absent	Proc. M.RAMADE		RAMADE Jean-Jacques	Présent	
De La PANOUSE Geoffroy	Présent			RAMOND - Patrice	Présent	
De LAPLAGNOLLE Axel	Absent			RANC Florence	Absente	
DUMAS-PILHOU Bertrand	Absent			REUSSER Isabelle	Présente	
ESCRICH-FONS Esther	Absente	Rep. M. HEDIN		RIAL Guilhem	Absent	
FAURE-GIRARDIN Christel	Présente			ROBERT Anne-Marie	Absente	Proc. M.FEDOU
FEDOU Nicolas	Présent			ROS-NONO Francette	Absente	Proc. Mme PEIRO
FERLICOT Laurent	Présent			ROUGÉ Cédric	Présent	
FERRE Laurent	Présent			ROUQUAYROL Alain	Présent	
FIGNES Jean-Claude	Absent			ROUVILLAIN Thierry	Présent	
GLEYES Lison	Absente	Proc. Mme OBIS		RUFFAT Daniel	Absent	Proc. Mme REUSSER
GRAFEUILLE-ROUDET Valérie	Absente	Proc. M.COLOMBIES		SAFFON Sébastien	Présent	
GUAGNO Antoine	Présent			SIORAT Florence	Présente	
GUERRA Olivier	Présent			STEIMER John	Présent	
HEBRARD Gilbert	Excusé			TOUJA Michel	Présent	
IZARD Christian	Absent	Rep. M. DELHON		VERCRUYSE Sandrine	Absente	Repr. M. MARTORELL
KONDRYSZYN Serge	Présent			VIVIES Sylvie	Absente	
LABATUT David	Absent			ZANATTA Rémi	Présent	
LASMAN Daniel	Présent					

Nombre de membres en exercice : 83
 Nombre de membres titulaires présents : 49
 Nombre de membres ayant une procuration : 11
 Secrétaire de Séance : Monsieur FERRE Laurent

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42
 Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 5
 Nombre de membres titulaires absents non représentés : 17

Nombre de votants : 65

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que dans le cadre du Projet Social de Territoire, défini par la Convention Territoriale Globale conclue entre la Communauté de Communes des Terres du Lauragais, la Caf, le Département et la MSA, la Communauté de Communes propose d'accueillir le dispositif "Ville à Joie". Cette action s'inscrit dans l'axe 1 du plan d'actions "Agir pour l'inclusion et la mobilité", dont l'objectif est de lever les freins d'accès aux droits et aux services en milieu rural.

"Ville à Joie" est une initiative portée par des jeunes qui organisent des événements dans des communes rurales, réunissant, le temps d'un après-midi ou d'une soirée, des services publics, des commerces, des services de santé et des animations. Cette démarche vise à faciliter l'accès aux services pour tous les habitants, tout en dynamisant la vie locale et en favorisant les rencontres et la convivialité.

Une tournée itinérante est prévue du 22 juin au 10 août 2025 sur le territoire de la Communauté de Communes des Terres du Lauragais. Les communes volontaires auront la possibilité d'accueillir un ou deux événements, organisés de manière autonome par l'équipe de "Ville à Joie". L'organisation, la logistique et la communication seront entièrement prises en charge par l'équipe. Les seules sollicitations adressées aux communes candidates seront les suivantes :

- Assurer la diffusion de l'information auprès des habitants en distribuant des flyers dans les boîtes aux lettres,
- Mettre à disposition des tables et des chaises le jour de l'événement,
- Participer aux échanges en amont pour assurer une bonne coordination avec l'équipe organisatrice.

Le coût total du projet s'élève à 32 000 €, incluant l'organisation de 15 journées d'événements, la location d'un logement pour l'équipe sur la période, ainsi que la rémunération des intervenants. La Communauté de Communes des Terres du Lauragais finance cet événement à hauteur de 6 400€ soit 20 % du budget total, pour lequel une subvention de la CAF a été obtenue. Aucune participation financière n'est demandée aux communes accueillantes.

Afin de compléter ce financement, Ville à Joie prévoit de solliciter une subvention LEADER auprès du PETR (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural). Pour cela, l'équipe doit justifier du soutien de la Communauté de Communes des Terres du Lauragais. Une délibération du Conseil Communautaire actant l'accueil de l'événement sur le territoire est donc nécessaire pour permettre le dépôt de cette demande de subvention.

Au regard de ces éléments, il est proposé au Conseil Communautaire d'accueillir le dispositif "Ville à Joie" sur la Communauté de communes, de soutenir l'organisation de l'événement en mettant à disposition les moyens humains et matériels nécessaires et de diffuser l'information auprès des habitants.

Monsieur le Président, demande au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil de Communauté,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER le dispositif « Ville à Joie » tel que présenté.
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.
- D'ADRESSER une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Le secrétaire de séance
FERRE Laurent



Le Président,
PORTET Christian



Délais et recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Cette saisine peut se faire, pour les particuliers et les personnes morales, par courrier ou via le site internet Télérécoeurs : <http://www.telerecoeurs.fr>

Délibération N° DL2025_065

Objet - Emploi Permanent

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze avril à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du huit avril, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET

Membres

NOM & PRENOM	Présent Absent Excusé	Procuration Représenté	ou	NOM & PRENOM	Présent Absent Excusé	Procuration ou Représenté
ADROIT Sophie	Présente			LATCHÉ Catherine	Présente	
ARPAILLANGE Michel	Absent	Proc. M.PORTET		LEBRUN Guillaume	Absent	
AVERSENG Pierre	Absent			MAHCER Abdelrani	Présent	
BARRAU Valéry	Absent			MALMAISON Patricia	Présente	
BARTHES Serge	Présent			MAZAS-CANDEIL Alexandra	Absente	
BIGNON Christine	Présente			MENGAUD Marc	Présent	
BODIN Pierre	Présent			METIFEU Marc	Absent	
BOMBAIL Jean-Pierre	Présent			MILHES Marius	Absent	Rep. Mme SERRES
BOURGAREL Roger	Présent			MIQUEL Laurent	Absent	Proc. M.GUERRA
BRESSOLLES Pierre	Présent			MIR Virginie	Présente	
CALMETTES Francis	Absent			MOUYON Bruno	Absent	Proc. M.STEIMER
CAMINADE Christian	Présent			MOUYSET Maryse	Présente	
CANAL Blandine	Présente			NAUTRE Eva	Présente	
CASES Françoise	Présente			NAVARRO Karine	Présente	
CASSAN Jean-Clément	Présent			OBIS Eliane	Présente	
CASTAGNÉ Didier	Présent			PALLEJA Patrick	Absent	
CAZELLES Jean-Pierre	Absent	Proc. M. ROUGÉ		PEDRERO Roger	Excusé	
CAZENEUVE Serge	Absent			PEIRO Marielle	Présente	
CESSÉS Evelyne	Présent			PERA Annie	Présente	
CLARET Jean-Jacques	Absent	Rep. M. MARCHANT		PETIT Evelyne	Présente	
COLOMBIES Christophe	Présent			PORTET Christian	Présent	
COURNEDE Magali	Absente	Proc. Mme NAVARRO		POUILLES Emmanuel	Présent	
CROUX Christian	Absent			POUS Thierry	Présent	
DARNAUD Guy	Absent	Proc. M.RAMADE		RAMADE Jean-Jacques	Présent	
De La PANOUSE Geoffroy	Présent			RAMOND - Patrice	Présent	
De LAPLAGNOLLE Axel	Absent			RANC Florence	Absente	
DUMAS-PILHOU Bertrand	Absent			REUSSER Isabelle	Présente	
ESCRICH-FONS Esther	Absente	Rep. M. HEDIN		RIAL Guilhem	Absent	
FAURE-GIRARDIN Christel	Présente			ROBERT Anne-Marie	Absente	Proc. M.FEDOU
FEDOU Nicolas	Présent			ROS-NONO Francette	Absente	Proc. Mme PEIRO
FERLICOT Laurent	Présent			ROUGÉ Cédric	Présent	
FERRE Laurent	Présent			ROUQUAYROL Alain	Présent	
FIGNES Jean-Claude	Absent			ROUVILLAIN Thierry	Présent	
GLEYES Lison	Absente	Proc. Mme OBIS		RUFFAT Daniel	Absent	Proc. Mme REUSSER
GRAFEUILLE-ROUDET Valérie	Absente	Proc. M.COLOMBIES		SAFFON Sébastien	Présent	
GUAGNO Antoine	Présent			SIORAT Florence	Présente	
GUERRA Olivier	Présent			STEIMER John	Présent	
HEBRARD Gilbert	Excusé			TOUJA Michel	Présent	
IZARD Christian	Absent	Rep. M. DELHON		VERCRUYSSSE Sandrine	Absente	Repr. M. MARTORELL
KONDRYSZYN Serge	Présent			VIVIES Sylvie	Absente	
LABATUT David	Absent			ZANATTA Rémi	Présent	
LASMAN Daniel	Présent					

Nombre de membres en exercice : 83
 Nombre de membres titulaires présents : 49
 Nombre de membres ayant une procuration : 11
 Secrétaire de Séance : Monsieur FERRE Laurent

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42
 Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 5
 Nombre de membres titulaires absents non représentés : 17

Nombre de votants : 65

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 332-8.2° et L. 313-1 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

Le Président propose de créer l'emploi permanent comme suit :

Filière	Cadre d'emploi	Cat	Nbre	Durée hebdomadaire
Animation	Cadre d'emploi des Adjoints d'Animation Territoriaux	C	1	19 h 30

Monsieur le Président demande aux membres présents de se prononcer sur cette création d'emploi dont les crédits ont été prévus au budget primitif 2025.

Il précise ensuite que cet emploi sera occupé par un fonctionnaire toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être occupé par un agent contractuel de droit public sur la base de l'article L. 332-8-2° précité.

Le Conseil de Communauté,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

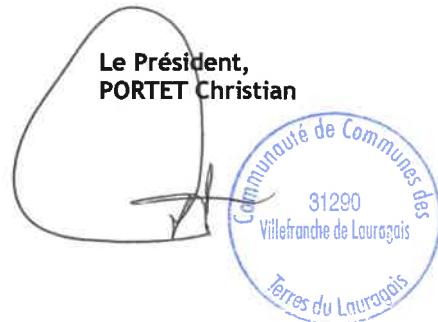
Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER la création d'emploi permanent tel que présentée ci-dessus, dont les crédits sont prévus au budget 2025.
- De DONNER mandat à Monsieur le Président pour signer toutes les pièces utiles à cette affaire.
- D'ADRESSER une ampliation de la présente à Monsieur le préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Le secrétaire de séance
FERRE Laurent



Le Président,
PORTET Christian



Délais et recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Cette saisine peut se faire, pour les particuliers et les personnes morales, par courrier ou via le site internet Télérecours : <http://www.telerecours.fr>

Délibération N° DL2025_066

Objet - Accroissement temporaire d'activité

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze avril à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du huit avril, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET

Membres

NOM & PRENOM	Présent Absent Excusé	Procuration Représenté	ou	NOM & PRENOM	Présent Absent Excusé	Procuration ou Représenté
ADROIT Sophie	Présente			LATCHE Catherine	Présente	
ARPAILLANGE Michel	Absent	Proc. M.PORTET		LEBRUN Guillaume	Absent	
AVERSENG Pierre	Absent			MAHCER Abdelrani	Présent	
BARRAU Valéry	Absent			MALMAISON Patricia	Présente	
BARTHES Serge	Présent			MAZAS-CANDEIL Alexandra	Absente	
BIGNON Christine	Présente			MENGAUD Marc	Présent	
BODIN Pierre	Présent			METIFEU Marc	Absent	
BOMBAIL Jean-Pierre	Présent			MILHES Marius	Absent	Rep. Mme SERRES
BOURGAREL Roger	Présent			MIQUEL Laurent	Absent	Proc. M.GUERRA
BRESSOLLES Pierre	Présent			MIR Virginie	Présente	
CALMETTES Francis	Absent			MOUYON Bruno	Absent	Proc. M.STEIMER
CAMINADE Christian	Présent			MOUYSET Maryse	Présente	
CANAL Blandine	Présente			NAUTRE Eva	Présente	
CASES Françoise	Présente			NAVARRO Karine	Présente	
CASSAN Jean-Clément	Présent			OBIS Eliane	Présente	
CASTAGNE Didier	Présent			PALLEJA Patrick	Absent	
CAZELLES Jean-Pierre	Absent	Proc. M. ROUGÉ		PEDRERO Roger	Excusé	
CAZENEUVE Serge	Absent			PEIRO Marielle	Présente	
CESSERES Evelyne	Présent			PERA Annie	Présente	
CLARET Jean-Jacques	Absent	Rep. M. MARCHANT		PETIT Evelyne	Présente	
COLOMBIES Christophe	Présent			PORTET Christian	Présent	
COURNEDE Magali	Absente	Proc. Mme NAVARRO		POUILLES Emmanuel	Présent	
CROUX Christian	Absent			POUS Thierry	Présent	
DARNAUD Guy	Absent	Proc. M.RAMADE		RAMADE Jean-Jacques	Présent	
De La PANOUSE Geoffroy	Présent			RAMOND - Patrice	Présent	
De LAPLAGNOLLE Axel	Absent			RANC Florence	Absente	
DUMAS-PILHOU Bertrand	Absent			REUSSER Isabelle	Présente	
ESCRICH-FONS Esther	Absente	Rep. M. HEDIN		RIAL Guilhem	Absent	
FAURE-GIRARDIN Christel	Présente			ROBERT Anne-Marie	Absente	Proc. M.FEDOU
FEDOU Nicolas	Présent			ROS-NONO Francette	Absente	Proc. Mme PEIRO
FERLICOT Laurent	Présent			ROUGÉ Cédric	Présent	
FERRE Laurent	Présent			ROUQUAYROL Alain	Présent	
FIGNES Jean-Claude	Absent			ROUVILLAIN Thierry	Présent	
GLEYESSES Lison	Absente	Proc. Mme OBIS		RUFFAT Daniel	Absent	Proc. Mme REUSSER
GRAFEUILLE-ROUDET Valérie	Absente	Proc. M.COLOMBIES		SAFFON Sébastien	Présent	
GUAGNO Antoine	Présent			SIORAT Florence	Présente	
GUERRA Olivier	Présent			STEIMER John	Présent	
HEBRARD Gilbert	Excusé			TOUJA Michel	Présent	
IZARD Christian	Absent	Rep. M. DELHON		VERCRUYSE Sandrine	Absente	Repr. M. MARTORELL
KONDYSZYN Serge	Présent			VIVIES Sylvie	Absente	
LABATUT David	Absent			ZANATTA Rémi	Présent	
LASMAN Daniel	Présent					

Nombre de membres en exercice : 83
 Nombre de membres titulaires présents : 49
 Nombre de membres ayant une procuration : 11
 Secrétaire de Séance : Monsieur FERRE Laurent

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42
 Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 5
 Nombre de membres titulaires absents non représentés : 17

Nombre de votants : 65

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 332-23.1 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à des accroissements temporaires d'activité ;

Le président propose de prendre une délibération pour les cas suivants :

Filière	Cadre d'emploi	Cat.	Nombre	Validité du poste	Durée hebdomadaire
Médico-sociale	Cadre d'emploi des Puéricultrices territoriales	A	2	12 mois maximum	35 h 00
Sociale	Cadre d'emploi des Educateurs(trices) Jeunes Enfants	A	2	12 mois maximum	35 h 00

Monsieur le Président demande au conseil de se prononcer sur la création de ces postes contractuels. Il indique par ailleurs que les crédits afférents ont prévus au Budget Primitif 2025.

Monsieur le Président propose d'assurer la charge de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions. Les rémunérations seront limitées à l'indice terminal des grades de référence adaptés aux emplois concernés.

Monsieur SAFFON et Monsieur ROUQUAYROL n'ont pas pris part au vote

Le Conseil de Communauté,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

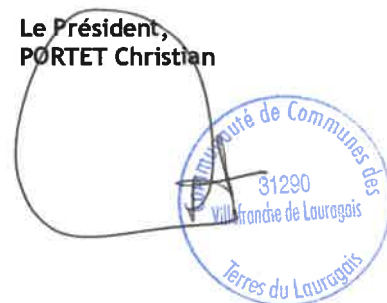
Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER la création des postes tel que présentée ci-dessus, dont les crédits sont prévus au budget 2025.
- De DONNER mandat à Monsieur le Président pour signer toutes les pièces utiles à cette affaire.
- D'ADRESSER une ampliation de la présente à Monsieur le préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Le secrétaire de séance
FERRE Laurent



Le Président,
PORTET Christian



Délais et recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Cette saisine peut se faire, pour les particuliers et les personnes morales, par courrier ou via le site internet Télérecours : <http://www.telerecours.fr>